

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 mai 2012

Présidence : M. Christian PUHR

1. Appel : 79 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BUCHS Patrick, CARRON Margaux, CHAPPUIS Vera, DUFOUR Laurence, EQUEY Steve, FAVRE Suzanne, FRANCFORT Pascal, FREI Maurice, GRAF ZAUGG Marlyse, GUILLOD Philippe, MERMILLIOD Nathalie, OEGGERLI Damien, PIEREN Taïna, SCHALLER Anik, SENIS Sandra, URSENBACHER Jean-Paul, VOGEL Jürgen, WILLI Bernhard

Absents : CORNU Yvan, GLASSON Philippe

2. Procès-verbal de la séance du 2 avril 2012

M. Maurice GAY revient sur les interventions à propos de la mendicité à Nyon et signale qu'il déposera prochainement un postulat à ce sujet.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

Suite à la remarque de M. le Président lors de la dernière séance au sujet du préavis N° 8 et l'avancement des travaux, M. Raymond CARRARD lui a répondu que la commission avait prévu de rendre son rapport pour le Conseil du 2 avril. S'il n'en a pas été ainsi, c'est que la commission a reçu, le 22 février, une proposition alternative à la structure des taxes présentée dans le préavis. Par ailleurs, M. le Municipal souhaitait pouvoir rencontrer à nouveau la commission. Les propositions de dates émises de part et d'autre ne convenant pas jusqu'à fin avril, c'est finalement le 21 mai que la commission rencontrera les représentants de la commune. Le rapport de la commission sera donc vraisemblablement rendu pour le Conseil du 25 juin.

Concernant la réponse à l'interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Quel projet politique pour la Ville ? », la Municipalité est en train de rédiger un préavis concernant la situation du service de l'urbanisme, qui apportera des réponses complètes aux questions soulevées. Celui-ci est en cours de finalisation et sera déposé lors de la séance du 25 juin 2012.

M. le Président rappelle la sortie du Conseil à Pully le 31 mai et prie les Conseillers de s'inscrire auprès du secrétariat ainsi que de respecter le délai d'inscription du 18 mai. Malheureusement, cette sortie coïncide avec la présentation du programme de législature du Conseil Régional. Il souligne encore que ce dernier offre la possibilité de s'inscrire à une newsletter.

La commission chargée de traiter du préavis N° 51 se réunira le 5 juin 2012 et non le 31 mai comme initialement annoncé.

Les inscriptions pour les portes ouvertes de l'association du couvert à plaquettes de Trélex sont encore ouvertes.

La sérénade de la fanfare de Nyon aura lieu le 18 juin à partir de 19h. 30 à Rive. M. le Président invite tout le Conseil et leur conjoint à cette manifestation. Des détails et une invitation seront envoyés par courrier.

5. Rapport N° 30 concernant une demande d'un crédit de CHF 725'038.- pour le renouvellement de 10 véhicules et d'un radar en 2012, ainsi que l'achat d'une lame à neige et d'une saleuse.

Rapporteur : M. Dominique KARLEN

La discussion est ouverte.

M. Sacha SOLDINI se dit stupéfait que le Conseil s'apprête à octroyer la somme de CHF 129'990.- à la Municipalité pour l'achat d'un véhicule avec radar alors qu'au début de l'année, suite au refus du budget par le Conseil, cette dernière a refusé l'engagement d'un policier supplémentaire. En effet, depuis quelques temps les problèmes liés au trafic de stupéfiants, les actes de vandalisme ainsi que la problématique de la Place des Marronniers font souvent la une des journaux, certains citoyens excédés n'hésitant pas à faire cavalier seul face à cela. Il se demande comment il est possible d'accorder un crédit pour l'achat d'un véhicule radar, alors que tout le monde sait qu'à Nyon, le manque d'effectif de la police est plus que préoccupant. Il s'interroge sur ce que vont penser les citoyens quand ils sauront que la ville se dote d'un nouveau radar alors qu'en même temps la ville n'arrive pas à régler les problèmes cités. Il n'entend pas remettre en cause le travail de prévention routière effectué par notre police, mais il est clair que l'achat d'un radar n'est pas une priorité en ce moment. Le groupe UDC propose l'amendement suivant :

- Modifier le point 1, paragraphe 4 des décisions du rapport
 1. Supprimer « Pour la police municipale, une voiture radar »
 2. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 438'198.- amortissable en 5 ans pour l'achat des véhicules

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY explique que troquer un véhicule radar contre un policier est certes louable, mais ne résout pas le problème. Il s'agit de deux sujets totalement différents, tous deux indispensables. A l'heure actuelle, le véhicule et le radar sont obsolètes d'où la demande de crédit. Elle demande au Conseil d'être raisonnable et de ne pas entrer en matière sur cette proposition. Des forces de police supplémentaires seront demandées dans un autre préavis.

M. Sacha SOLDINI précise qu'il ne s'agit pas d'un troc mais de fixer des priorités. Actuellement, il manque des effectifs de police et il se demande s'il est judicieux d'acheter un outil qui va monopoliser du personnel pour son utilisation. Il souhaite effectuer cet achat ultérieurement, une fois que les effectifs auront été renforcés.

M. Jacques HANHART aimerait des explications du rapporteur concernant son texte. Dans le titre du rapport il est mentionné la somme de CHF 701'038.-, ensuite dans les décisions il s'agit de CHF 592'188.- et enfin CHF 568'188.-. Il n'y a aucun amendement, ni beaucoup d'explications dans les conclusions. Il souhaite des éclaircissements.

M. le Président précise que le montant de CHF 592'188.- cité dans le préavis est erroné. Il est amendé à CHF 568'188.-. A cela il faut encore ajouter la somme de CHF 132'850.- pour deux véhicules. Il s'agira donc de voter un amendement.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY souligne encore que, les missions de la police sont nombreuses. Gérer les problèmes de circulation et de sécurité, sont deux missions différentes et donc les outils différents.

M. Christian UDASSE pense qu'il s'agit d'une question politique. Si l'UDC a décidé de prendre cette décision, il s'agissait de bon sens. Mme la Municipale a précisé qu'elle allait s'occuper de la sécurité, et maintenant il faut qu'elle considère ce problème comme une priorité. Il demande aux Conseillers de bien réfléchir aux priorités et pense que la sécurité en est une.

M. Pierre GIRARD n'est pas forcément convaincu par les arguments avancés par l'UDC. Il a le sentiment que si la population sait qu'il n'y a plus de radar mobile, certains pourraient avoir des comportements dangereux. Il pense que la police agit en prévention avec le radar et pas uniquement pour remplir les caisses. Il ne soutiendra pas cet amendement.

M. Laurent MIEVILLE signale que les Vert'Libéraux soutiendront l'amendement. Pour eux, il s'agit d'une question de priorité et les problèmes de drogue notamment doivent être traités avec plus de moyens. Il estime que c'est plus important qu'un nouveau radar, ce d'autant plus que la police en a déjà un. Il lui paraît important de répondre aux inquiétudes de la population qui s'est exprimée depuis plusieurs mois à de nombreuses reprises.

M. Gregory DURAND précise que le groupe PS ne soutiendra pas l'amendement UDC. Il estime qu'il est important de mettre la priorité sur la sécurité routière car il y a de nombreux morts sur les routes, d'une manière générale.

M. Jean BISCHOFBERGER demande si l'on peut avoir un radar d'occasion et un demi policier.

M. Jean-Pierre VUILLE souhaite savoir si le radar actuel fonctionne encore ou s'il est obsolète car il n'a pas vu de contrôle radar depuis longtemps.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que le radar ne fonctionne plus. D'autre part, il souligne que l'amendement ne fait que supprimer un radar et cela n'amènera pas de policier supplémentaire pour autant. La question du policier n'est pas dans ce préavis que l'on supprime le radar ou non. D'autre part, les insécurités et incivilités sont un ensemble d'éléments. Une personne qui roule trop vite fait partie de l'incivilité. Les missions de la police sont très nombreuses, mais ce n'est pas en supprimant un radar que l'on va améliorer quoi que ce soit d'autre. Il invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. André CATTIN estime que l'on a de grands problèmes de sécurité, au niveau des dealers, des cambriolages et que les moyens doivent être mis là. Il n'est pas d'accord de dire qu'il s'agit de deux choses différentes. La priorité est de lutter contre la criminalité et pas forcément contre la vitesse en ville.

M. Knut RUPPRECHT relève que l'on discute de deux points différents en les mettant dans la balance et mettant un « ou ». Il se demande pourquoi on ne pourrait pas avoir un « et » soit un radar et des effectifs supplémentaires. Ce soir, il s'agit de remplacer un radar puis, plus tard, des effectifs supplémentaires.

M. Jacky COLOMB demande si la police a assez d'effectif pour engager le radar régulièrement le long des routes.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond par l'affirmative. Jusque là, la police a assuré l'utilisation du radar et continuera à le faire, certes pas tous les jours, pour régler le problème de sécurité routière.

M. David SAUGY soutient l'amendement car il s'agit de fixer des priorités dans les dépenses, mais pondère un peu son argument car, si le délai de commande et livraison est aussi long que celui des caméras de surveillance, le radar n'est pas prêt d'être utilisé.

M. André CATTIN estime qu'il est trop facile de choisir entre le « et » et le « ou ». Dans des questions de budget, il faut fixer une priorité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement à la majorité, 25 voix pour et 2 abstentions.

Concernant l'amendement du montant cité au point 1, M. Jacky COLOMB pense qu'il faut un amendement écrit avant de voter la rectification.

M. François CALAME, membre de la commission, précise que le prix d'un tracteur était trop élevé et qu'il s'agissait d'une erreur de transcription.

Au vote, l'amendement rectifiant le montant du point 1, suite à une erreur de transcription et l'amenant à CHF 568'188.- est accepté à une large majorité, 2 avis contraires et 2 abstentions.

M. Régis JOLY souhaite que les deux points des conclusions soient votés ou pour le moins que le montant total soit mentionné.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 7 avis contraires et 3 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit CHF 568'188.-, amortissable en 5 ans, pour l'achat des véhicules suivants :

Pour le service Travaux et environnement :

- Un Fourgon
- Une Camionnette avec pont
- Un véhicule avec lame et saleuse
- Un véhicule utilitaire pour balayeur
- Une lame à neige

Pour le Service des espaces verts et forêts :

- Une camionnette multi benne
- Un tracteur agricole léger
- Une Jeep 4X4

Pour la Police Municipale :

- Une voiture avec radar

2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 132'850.- pour l'achat de 2 véhicules d'intervention de la Police municipale, amortissable en 2 ans.

Pour le Service la Police municipale:

- Une voiture d'intervention
- Un fourgon d'intervention

6. *Rapport N° 44 concernant la réorganisation du transport public urbain 2013-2014. Demande de crédit d'études du projet définitif de CHF 422'200.- TTC*

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

M. Claude FARINE souhaite avoir des précisions sur la commune de Changins, citée dans les conclusions.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise qu'il s'agit d'une erreur et qu'il s'agit de la commune de Duillier et non celle de Changins.

M. Jacques HANHART voit qu'il y a un rapport au sujet des transports publics cette séance, plus un préavis déposé également à cette séance et souhaite savoir combien de préavis il y aura sur le sujet. S'agit-il d'une volonté de saucissonner le projet ou le train va-t-il trop vite pour arriver à suivre ? On parle de transports à presque toutes les séances.

M. Jean-Claude MERMILLIOD signale que des éléments de réponse figurent dans le rapport. La partie « aménagement de la ville » a été scindée en deux. D'une part pour répondre aux changements des horaires des CFF en 2012 en ce qui concerne les transports régionaux. D'autre part, il y a le même processus pour le trafic urbain qui avait des contraintes et un calendrier différents. De plus, il y a des crédits d'études suivis par des crédits de réalisation.

M. Jacques HANHART s'étonne tout de même. A la page 6 du préavis N° 51, il y a un projet pour modifier la circulation à la croisée Rue St-Jean / Porcelaine, or on a déjà tracé devant la boulangerie Rougemont une case jaune alors que rien n'est décidé. Il a l'impression que l'on commence à tous les bouts et qu'il n'y a pas de vision globale de ce que seront les transports publics nyonnais.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond que la case jaune n'est pas pour le bus, mais elle n'en sait pas plus. Elle précise encore qu'il ne s'agit pas d'une politique du saucissonnage. Il y a d'abord eu un préavis pour alimenter le fonds régional, qui a été suivi par des préavis de crédit d'études puis de réalisation pour le trafic régional et urbain, soit 4 préavis. La vision globale du projet existe, mais elle se réalise par étapes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 13 avis contraires et 3 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 422'200.- TTC pour les études du projet définitif de la réorganisation du transport public urbain 2013-2014 ;
2. ce montant sera porté en augmentation du compte no 9143-20 « dépenses du patrimoine administratif », dépense amortissable en 5 ans :
3. la participation du Conseil régional, de la Commune de Prangins et de la Commune de Changins, à hauteur de CHF 96'835.- sera versée sur le compte no 9143-20, « dépenses du patrimoine administratif » pour la réalisation des études du projet définitif.

7. *Rapport N° 48 concernant la réorganisation de la protection civile et plus particulièrement dans le district de Nyon.*

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à adhérer à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC);
2. d'adopter les statuts de la nouvelle Association à buts multiples des communes du district de Nyon.

8. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Nathalie MERMILLIOD intitulé « De la protection d'une place de jeux »*

Rapporteur : M. Sacha SOLDINI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité et 5 abstentions :

- de ne pas prendre en considération le postulat.

9. *Préavis N° 49 concernant les comptes et la gestion de l'exercice 2011*

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD relève que depuis quelques jours les Conseillers ont les yeux rivés sur les comptes 2012. Plusieurs clés de lecture ont été proposées, dont celle de M. le Syndic qui pense que « les gens doivent nous prendre pour des ploucs qui ne savent pas très bien compter ». Ce soir, le PS propose une clé de décodage. A cet effet, elle tente d'apposer un regard critique sur le manque de ton donné à ce préavis. Le PS regrette le manque, voire l'absence, de position politique dans ce préavis. Ce dernier se contente d'un regard objectif et comptable sur la situation des comptes. La politique financière ne repose-t-elle pas sur un choix politique ? Le budget est certes l'instrument incontournable de toute politique financière, mais elle ne saurait avoir de sens si la lecture des comptes et, à fortiori, celle du bilan, n'était pas teintée d'un regard politique et critique. Le PS le regrette vivement et espère que cela sera effectué lors des exercices à venir. Maintenant que l'absence de positionnement politique a été mentionnée, elle propose de décrypter les comptes présentés, sous un angle quelque peu différent. Premièrement, elle insiste sur le fait que pour la deuxième année consécutive, la Municipalité présente un exercice bénéficiaire, alors que le budget prévoyait un large déficit. Certes, elle reconnaît le caractère volatil des revenus d'impôts sur les personnes morales et les difficultés liées à la péréquation cantonale. Toutefois, elle regrette ce grand écart qui rend la lecture des comptes et budgets extrêmement difficile. Elle note tout de même que, mise à part la facture cantonale, les charges budgétées par la commune sont toutes bien maîtrisées. Deuxièmement, elle constate que l'autofinancement de 2011 est de plus de CHF 20 millions. Chiffre clé en finances publiques, ce dernier n'est même pas analysé dans le présent préavis. Or, il indique que l'on aurait pu investir plus, beaucoup plus. Au demeurant, cette marge est en hausse constante depuis quelques années, de la même manière que les taux d'intérêts sont bas. Il y a donc clairement eu des occasions manquées, entre autres par le Conseil, qui a remis à plus tard des investissements de première nécessité. Dernier élément que le PS souhaite apporter à ce décryptage : la commune de Nyon a vu son endettement brut réduit de CHF 20 millions en 3 ans. Le niveau d'emprunt par habitant ne cesse de diminuer depuis 2008, ce dont on peut se féliciter. Assurément, ces bons résultats ne peuvent s'afficher qu'au détriment des investissements non aboutis, alors que les taux d'intérêts étaient au plus bas et que nous avons la marge d'autofinancement pour les effectuer. Fort de ces nouvelles clés de lecture, elle propose de revenir sur quelques pistes de réflexion. Au-delà des chiffres, le délabrement des infrastructures publiques existantes est une vitrine peu attrayante pour une ville comme celle de Nyon. Le retard s'accumule dans les investissements, les rénovations, les entretiens et les prestations à rendre à une population en constante augmentation. Nyon doit prendre le train tant qu'il est en gare. Qui dit augmentation du bassin de population, dit augmentation des besoins. Principalement en infrastructures et en services. Alors que le canton de Vaud a investi deux fois moins que la moyenne des 26 cantons suisses, il est temps de montrer l'exemple en augmentant notablement le montant le volume des investissements et des prestations. Pour y parvenir, la commune doit être dotée des mandats et des forces de travail nécessaires à l'accompagnement des investissements. Pour la ville, pour ses citoyens, il n'y a plus de temps à perdre, trop en a été perdu ces dernières années.

M. Jacques HANHART relève que certaines communes n'ont pas de dettes et touchent de l'argent de la part de la péréquation financière alors que Nyon doit payer avec les dettes qui sont les siennes et ce n'est pas normal. Il pense qu'il s'agit là de la base du problème et demande aux députés d'agir. Si Nyon, ne devait pas payer autant au canton, peut-être que l'on pourrait investir plus.

M. Maurice GAY a relevé des bénéfices dans les biens, services et marchandises, alors qu'il a toujours entendu que c'est le seul endroit où la Municipalité pouvait agir, mais que l'on ne pouvait rien faire, juste assumer les dépenses. Or cette année, il y a CHF 2.1 millions de charges en moins dans ce compte. Il est assez étonné d'avoir entendu pendant des années que l'on ne pouvait rien faire et tout d'un coup, on arrive avec des économies.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. *Préavis N° 50 concernant le plan de mobilité de l'administration nyonnaise. Bilan et évaluation des mesures ; propositions d'optimisation.*

La discussion est ouverte.

M. Pierre GIRARD intervient sur le fait que la facturation des places de stationnement aux employés de l'administration cantonale rencontre des obstacles de coordination (page 6). Un montant de CHF 50'000.- avait été inscrit au budget 2011 et la somme encaissée est de 0.- Il propose d'envoyer la facture au canton, charge à lui de résoudre ses propres problèmes de coordination. Lorsque la ville reçoit une facture du canton, elle ne peut pas invoquer des problèmes entre deux services pour ne pas la payer, il suggère d'en faire de même.

M. Christian UDASSE est intéressé par les propositions d'optimisation. Il propose de faire comme la commune de Meyrin et d'engager en priorité des personnes qui habitent Nyon.

M. Maurice GAY souhaite savoir pourquoi les places dans les écoles ne sont pas comptabilisées.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond qu'il s'agit du bilan du plan de mobilité de l'administration communale, or les places pour les écoles sont réservées aux employés du canton.

M. Jacques HANHART se demande pourquoi les enseignants du gymnase paient leur place ce qui n'est pas le cas de ceux de Nyon-Marens.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

11. *Préavis N° 51 concernant le transport public régional. Mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes à fin 2012. Demande de crédit de réalisation de CHF 1'500'400.- TTC*

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART relève que la rue de la Vy-Creuse devient une pénétrante et que l'on supprime la montée à la Porcelaine. Il rappelle que la Vy-Creuse est souvent fermée en hiver pour des problèmes de gel, d'autre part, il voit mal un semi-remorque chargé monter cette rue ou encore croiser un autre véhicule avec la largeur actuelle. Il se demande si le choix de fermer la Porcelaine à la montée est vraiment judicieux. Cela va créer des problèmes, en hiver notamment.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

12. *Motion de M. Victor ALLAMAND & consorts intitulée « Du Boiron à l'Asse et (co)ordonner le quartier de Rive. »*

M. Victor ALLAMAND regrette que des photocopies couleur n'aient pas été faites et en distribue d'autres faites par ses soins aux Conseillers.

La discussion est ouverte.

Mme Christine TROLLIET et le groupe des Verts trouvent que cette motion pose des questions intéressantes et des pistes à étudier également intéressantes. Ils pourraient soutenir ce texte mais demandent qu'il soit transformé en postulat.

M. Yves FROIDEVAUX va dans le même sens et pense qu'il ne s'agit pas d'une motion mais d'une série de mesures additionnées, certes intéressantes, mais qui ne peuvent pas figurer dans une motion. Il estime qu'il s'agit clairement d'un postulat dans sa forme.

M. Victor ALLAMAND pense qu'il serait judicieux qu'une commission du Conseil étudie ce sujet.

M. le Président lui rappelle qu'un postulat sera traité de la même manière mais sera moins contraignant.

M. Jacky COLOMB pense au contraire qu'il s'agit réellement d'une motion car il s'agit d'effectuer une démarche efficace en vue d'acquérir l'ex-pisciculture et son terrain. C'est une

histoire qui dure et il lui semble que la Municipalité aurait déjà dû faire, il y a longtemps, un effort de rapprochement avec le canton pour acheter ce bien-fonds. Rien que ce point-là justifie une motion.

M. Maurice GAY soutient ce postulat et pense également qu'il ne s'agit pas d'une motion car l'on ne peut pas contraindre la Municipalité à acheter un bien-fonds qui n'est pour le moment pas à vendre. Il y a également d'autres demandes dans la motion qui ne sont pas possibles.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Victor ALLAMAND transforme la motion en postulat.

Plus de 10 personnes soutiennent ce postulat qui est renvoyé à une commission.

13. *Postulat de M. Christian UDASSE pour permettre d'assurer une énergie 100% renouvelable à l'ensemble des ménages et professionnels de la ville de Nyon.*

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX est surpris par ce postulat car un certain nombre de points existent déjà et il serait peut-être bien que M. Udasse se renseigne, par exemple auprès du Municipal, sur ce qui existe et faire ensuite de nouvelles propositions. Les propositions 1 et 3 sont existantes et fonctionnent.

M. Christian UDASSE signale qu'il a posé des questions à M. le Municipal Claude DUPERTUIS et ne recevant pas de réponse, il a déposé son postulat. Il n'a reçu une réponse que ce soir. Il pense de toute façon que nous travaillons tous à l'économie d'énergie, et que ce postulat a sa raison d'être.

M. Guy-François THUILLARD lui demande d'être sérieux car il enfonce des portes ouvertes et c'est inutile. Il lui demande de prendre en compte les priorités et que tout ceci existe déjà. Il lui propose de faire l'économie d'un débat stérile, de papier par rapport à la diffusion d'un tel texte inutile, de débat et travail au sein de la Municipalité qui devra répondre à ce texte. Il lui demande de retirer ses deux postulats, cela permettrait de gagner beaucoup de temps et d'énergie.

M. Christian UDASSE s'aperçoit que le groupe socialiste n'est pas du tout en adéquation avec ce qui se passe dans le canton et en Suisse. Il propose à la population un système gagnant-gagnant. Il n'a jamais entendu la Municipalité proposer de rendre des centimes à chaque citoyen, comme le fait Lausanne ou la Vallée de Joux, par exemple.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS était fort étonné de trouver un postulat alors que certaines des questions ont été posées au précédent Conseil et que la règle du jeu veut qu'il réponde ce soir, ce qui est prévu et préparé. Revenant à ce postulat, il rappelle que l'on utilise à Nyon de l'énergie hydraulique et nous avons de l'énergie renouvelable qui est livrée aux consommateurs qui le désirent. La première proposition existe depuis 3-4 ans avec l'abonnement Vital Vert. Le fonds d'énergie renouvelable existe également. La Ville de Nyon participe encore au programme Rippe-Eole conjointement avec les SIG, la Romande Energie et le Conseil Régional. Malheureusement, pour des raisons de radars, le projet prend du retard. Il lui demande de retirer ce postulat pour ne pas convoquer un Municipal, un chef de service et une commission du Conseil pour lui expliquer que tout ceci est déjà réalisé.

M. Christian UDASSE trouve que ce qui est fait est bien, mais pas suffisant. Il propose le système de rétrocession de centimes sur l'énergie économisée. Dès l'instant où l'on ristourne de l'argent, la population se sent plus concernée que par des flyers. Il demande de prendre en considération ce postulat rien que pour ceci.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS lui rappelle qu'il ne faut pas idéaliser les choses. Si la commune facture 5 centimes pour l'énergie Vital Vert, c'est parce qu'ils doivent payer les certificats d'énergie renouvelable. Il répondra ultérieurement sur la rétrocession, mais pour le reste, il demande de retirer le postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Christian UDASSE maintient son postulat.

Plus de 10 personnes demandent le renvoi du postulat en commission.

14. *Postulat de M. Christian UDASSE pour assurer une réduction durable de la consommation d'énergie électrique et d'eau de nos fontaines en ville de Nyon.*

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS informe le Conseil que pendant cet hiver la Municipalité a pris la décision d'arrêter les fontaines. Certaines n'ont techniquement pas pu être arrêtées, mais seront, petit à petit, transformées afin de pouvoir le faire. L'eau utilisée vient du trop plein.

M. Jean-Claude MERMILLIOD pense que l'important est de connaître l'origine de l'eau et ce que l'on perd si on la laisse couler. De là, on verrait s'il y a un intérêt à les arrêter.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise qu'elle vient du trop plein des sources et coulerait sinon dans les rivières. Etant donné que les sources avaient tellement baissé, des mesures ont été prises.

M. Maurice GAY trouve ridicule d'avoir une fontaine sans eau, on pourrait également avoir des mâts sans drapeaux ! Il ne sert à rien d'avoir des fontaines sans eau, autant les enlever.

M. Guy-François THUILLARD a peur d'un court-circuit ! Il se demande comment, en coupant l'eau, on va économiser de l'électricité.

M. Christian UDASSE se demande pourquoi plusieurs villes se sont lancées dans ce type d'économies si ce n'est pas rentable. On économise de l'eau et de l'énergie pour autant que l'eau soit apportée depuis le lac. Il pense qu'une commission, qui aura tous les éléments en main, pourra comprendre et être mieux à-même de dire les choses qui doivent être faites. Deuxièmement, il ne comprend pas la virulence de M. Thuillard contre les postulats traitant de l'énergie, malgré sa sensibilité écologique. Il estime que l'eau des fontaines n'est pas potable, quelle qu'elle soit. Les touristes ne peuvent pas boire leur eau et doivent en acheter. Il ajoute que l'étude doit être favorable sur un coût et que l'on pourrait économiser CHF 100'000.-

M. Christian PERRIN propose de regrouper ces deux postulats, ce qui permettra de ne nommer qu'une commission. On commencera par faire de l'économie de matière grise.

M. Jacques PITTET signale que l'eau des fontaines de Nyon est parfaitement potable et des contrôles sont fait tout au long de l'année. En circuit fermé, l'eau serait impropre à la consommation, mais ce n'est pas le cas actuellement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Les deux postulats sont regroupés et la commission du précédent postulat traitera également celui-ci.

15. *Postulat du Parti Indépendant Nyonnais en faveur de la création d'un réseau complémentaire de minibus électriques dans le centre ville.*

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY relève qu'il faudra voir la faisabilité technique ainsi que les coûts et propose de renvoyer directement à la Municipalité qui viendra avec une réponse chiffrée. Une commission siègera ensuite sur le rapport municipal, cela évite une séance.

M. Robert JENEFSKY n'y voit pas d'inconvénient et le postulat est transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Interpellation de MM. Patrick BUCHS, Fabrice BODMER et Victor ALLAMAND intitulée « Le Conseil régional a évité le PIR. Et la ville de Nyon ? »

La discussion est ouverte.

M. Robert JENEFSKY souhaite informer le Conseil que le rapport de la commission qui traite le rapport municipal N° 34 concernant la motion de Mme Trolliet sur la représentativité du Conseil communal au sein du Conseil intercommunal sera déposé pour la prochaine séance et que ce rapport traitera d'un certain nombre de questions posées dans cette interpellation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie les interpellateurs et donne quelques précisions. Présenté lors du Conseil intercommunal du 26 avril 2012, le préavis portant sur le Programme d'investissement régional a été retiré pour être retravaillé. Il s'agira d'adapter le mécanisme de financement afin de le rendre accessible à toutes les communes. Forts de ce constat, le CODIR et le groupe de travail se réuniront dans les prochaines semaines pour reprendre leurs discussions. Afin de se laisser le temps d'élaborer une solution convenant au plus grand nombre, le nouveau préavis ne sera pas présenté en juin comme tout d'abord annoncé, plutôt cet automne. Pour répondre aux diverses questions posées, la Municipalité signale qu'elle est très favorable à ce projet qui répartira de manière solidaire les investissements qui sont d'intérêt régional. Un certain nombre, parmi la soixantaine de projets, concerne directement notre ville. Elaboré au sein d'un groupe de travail représentatif des quatre sous-régions du district, discuté lors de nombreux ateliers et rencontres avec les communes, ce Programme d'investissement est issu d'un vaste travail de concertation régionale. Le mécanisme de financement retenu prévoyait une participation des communes pour moitié au franc par habitant et pour moitié sous forme de prélèvement sur les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers. Or, il est apparu clairement que quatre communes particulièrement limitées dans leurs capacités financières seraient dans l'impossibilité d'y faire face en l'état. D'autres solutions doivent donc être recherchées.

Sur la question de la transmission des informations, il précise que de nombreuses informations sont disponibles sur le site du Conseil régional et que les séances du Conseil intercommunal sont publiques. De plus, il est évident que le Conseil sera non seulement informé, mais devra se prononcer sur ce vaste programme qui constitue un changement majeur pour le financement solidaire par les communes du district de ce programme. Cela se fera en deux temps. D'abord, et seulement en cas de décision favorable du Conseil intercommunal, un préavis sera déposé devant les Conseil généraux et communaux des 44 communes membres du Conseil régional.

La priorisation des projets se fera selon plusieurs critères car le développement du district a pris du retard au niveau des équipements notamment. Ces critères sont :

- les opportunités de financements conjoints par le Canton et la Confédération ;
- la volonté des Communes directement concernées ;
- les obligations légales ou contractuelles liées à l'octroi de droits à bâtir ;
- la faisabilité économique et politique des projets

Les projets futurs ne seront probablement débattus qu'au terme de la présente législature.

Quant à l'impact du PIR sur les projets nyonnais et notamment la RDU, la Municipalité peut affirmer qu'il sera d'abord positif pour les finances de notre ville, puisque les frais seront partagés. Par contre, il n'est pas possible de déterminer dans quels cas la planification sera plus ou moins favorable. Dans certains cas, une position concertée des communes de la Région sera un facteur d'accélération, notamment au niveau des financements du Canton ou de la Confédération. Dans d'autres cas, le processus démocratique pourrait ralentir la concrétisation de ces projets. Pour la RDU, il faut être lucide, ce projet n'a aucune chance sans concertation intercommunale et sans soutien financier de la Région.

De façon générale, la Municipalité rejoint le Comité de direction (CODIR) du Conseil régional sur un constat : on peut observer une forte adhésion au concept même du Programme d'investissement régional : la nécessité pour les communes d'unir leurs forces pour répondre aux besoins de la région n'est aujourd'hui plus contestée. Il reste à trouver une formule satisfaisante pour un financement équitable et réaliste de ce programme d'investissements. Ce ne sera pas facile car la définition de la solidarité n'est pas toujours la même pour tout le monde.

En conclusion, il s'agit d'un changement majeur. Nous ne pouvons plus nous contenter de réfléchir en termes de territoire communal. Il s'agit d'un profond changement d'état d'esprit et d'une manière complètement différente de travailler, de conduire et financer tous les projets d'intérêt régional. Il est donc normal qu'il y ait des questions, voire des angoisses ou quelques fantasmes. Mais la Municipalité de Nyon fera tout son possible pour concrétiser cet ambitieux projet car une acceptation de ce Programme serait une chance considérable pour notre ville. Selon M. le Syndic, le PIR n'est pas si pire car le pire serait plutôt l'absence du PIR.

M. Fabrice BODMER remercie M. le Syndic d'avoir donné ces réponses. Ils les analyseront et reviendront peut-être. Il précise qu'au moment de la rédaction de cette interpellation, ils ne savaient pas que la nouvelle présentation du PIR avait été reportée à la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Réponse à l'interpellation du Parti Indépendant Nyonnais pour l'installation d'un skate parc. (réponse mise à disposition des Conseillers dans la salle)

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise, qu'en réponse à la dernière question, la Municipalité rencontre régulièrement les jeunes avec les chefs de service concernés, de façon à avoir leur avis avant de déposer un préavis et que cela réponde à leurs besoins et désirs.

M. Jacky COLOMB remercie la Municipalité pour sa réponse et rappelle que cela fait plusieurs années que cette question a été posée sans que rien ne se fasse. Il est content de voir que la situation est plus avancée que ce qu'il ne pensait, mais regrette que tout soit situé à Rive alors que les jeunes vivent plus dans le haut de la ville.

M. Maurice GAY voit que la Municipalité a l'intention d'utiliser l'espace de la grande jetée pour faire un certain nombre d'aménagements, et il rappelle qu'il y a une grue utilisée par les usagers du port pour sortir les bateaux de l'eau. Il espère qu'elle pensera à laisser un accès relativement conséquent pour son utilisation.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS le rassure et précise que les utilisateurs ont été consultés et le périmètre d'action de la grue figure sur les plans. Quant à la question de M. Colomb, il lui répond qu'un autre type de skate parc pourra être fait lors de l'aménagement du parc du Reposoir.

M. Victor ALLAMAND pense que la grande jetée est du domaine public cantonal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Communications municipales

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Christian UDASSE au sujet de l'énergie. Concernant les mesures d'économies d'énergie, il précise que l'exemple pris à la Vallée de Joux, est réservé aux ménages ayant souscrit au programme d'énergie 100% renouvelable. Les économies d'énergie sont valorisées à hauteur de 5 cts le kw/h économisé par rapport à l'année précédente, plafonné à 30%. Après examen, il s'avère que ce concept pourrait être mis en œuvre à Nyon pour les clients ayant opté pour le programme Vital Vert. Celui-ci est surtaxé de 5 cts le kw/h, dont 1 ct est affecté au fonds pour l'efficacité énergétique et la

promotion des énergies renouvelables. Cette action allant dans le sens de la politique communale en faveur de l'énergie, la ristourne pourrait être prélevée de ce fonds. A l'heure actuelle, 500 ménages ont opté pour Vital Vert et le fonds est alimenté à hauteur d'environ CHF 45'000.- par année. Toutefois, il faudra éviter que des coûts de développement informatique ne viennent annihiler le projet. En effet, les relevés des compteurs et envois des factures se font sur base mensuelle ou bimestrielle alors que la base de calcul pour la rétribution se ferait sur base annuelle. Un développement informatique devra réconcilier ces deux éléments.

A la seconde question de M. Udasse concernant la rétribution de l'énergie injectée dans le réseau, M. le Municipal lui répond que les SI reprennent, depuis quelques années déjà, l'énergie photovoltaïque refoulée sur le réseau au prix de 50 cts le kw/h. Cette subvention est allouée dès la mise en service de l'installation et se substitue dans l'attente de l'accord de Swissgrid. Quant à la question du délai d'attente, une réponse précise sort de la compétence de la ville. L'enveloppe de la Confédération allouée au courant vert est vide. Depuis mai 2008, les demandes ont été si nombreuses que le plafond des coûts prévus a été rapidement atteint. Concrètement, les moyens financiers disponibles ont été entièrement utilisés, si bien que la liste d'attente ne peut plus être résorbée. Le canton prépare également un modèle de reprise à prix coûtant, similaire à celui de la Confédération afin de parer aux longues listes d'attente. Il devrait être opérationnel dans le courant de cette année.

M. le Municipal Claude ULDRY informe le Conseil que le contrôle des habitants facture désormais les attestations et renseignements au prix de Frs 10.- pièce au lieu de Frs 5.-, tarif qui ne reflétait pas le coût du travail nécessaire. Lorsqu'une famille demande des attestations pour tous ses membres, celles-ci seront facturées au prix forfaitaire de Frs 25.-. M. le Municipal revient encore sur la remarque de M. GAY au sujet des comptes et relève qu'en page 6 du préavis, se trouve la réponse à sa question d'où proviennent les économies du compte Biens, services et marchandises. Cela vient principalement de l'achat de gaz, électricité et rétrocession des SIL. Concernant la demande du parti socialiste par la voix de Mme JACCOUD, il souhaite avoir sa demande pour la prochaine réunion de la COFIN.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Yves FROIDEVAUX au sujet des caméras qui sont placées à l'entrée du chantier du Cossy. La police s'est rendue sur place et a vu les six caméras qui sont bien dirigées sur les entrées du chantier. Elle a également eu un contact avec le responsable du chantier qui a confirmé que les caméras étaient ciblées sur les entrées-sorties du chantier. Ces caméras sont là pour assurer la sécurité du chantier. Des recommandations sur la durée de conservation des images (24 heures) ont été faites, de même que les personnes autorisées à visionner les images.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Guy-François THUILLARD au sujet du nouveau nom de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Elle a porté le débat sur le processus de choix de la nouvelle dénomination à la fois au sein de son comité de pilotage et également publiquement. Le débat a, ensuite, été repris par la société civile. Il s'agit de montrer à nos partenaires que les Vaudois existent. Cette agglomération ne doit plus seulement être une instance de discussion ou de dialogue, mais elle doit devenir une réalité de bassin de vie. La mise en avant de projets d'investissements comptant pour plus de 100 millions de francs pour la région de Nyon est le point important du prochain schéma à déposer à Berne. On en escompte des subventions importantes. A noter que tous les projets qui concernent Nyon sont déjà dans le plan d'investissement.

19. Divers et propositions individuelles.

M. Robert JENEFSKY demande que la ligne blanche, qui existait avant la réfection de la chaussée à la route du Stand, soit rétablie, au vu du nombre croissant de voitures qui circulent sur cette route.

M. Régis JOLY revient sur le rapport 180 et l'octroi d'un droit de superficie onéreux sur la parcelle 762 aux Tattes d'Oies en faveur de la coopérative Prima Vesta pour la construction d'un immeuble d'appartements protégés. Depuis le vote de cet octroi (13 décembre 2010), plusieurs rumeurs de débuts de travaux ont circulé, mais à ce jour rien ne se passe. Il demande si la Municipalité a décidé d'attendre 2023 pour démarrer les travaux du premier

bâtiment, si la société Prima Vesta a cessé d'exister, si elle a renoncé à exploiter le droit de superficie, ou s'il existe un règlement communal fixant un quota de grues sur le territoire empêchant le démarrage des travaux. Si les réponses à ces trois questions sont négatives, quand les travaux commenceront-ils et quand les personnes âgées ou à mobilité réduite pourront enfin bénéficier des appartements protégés.

M. le Municipal Claude ULDRY le rassure et l'informe que la coopérative Prima Vesta n'a pas renoncé à construire cet immeuble, mais l'année 2011 a été principalement consacrée à l'obtention des deux permis de construire. Ils ont été obtenus fin novembre. Il semblerait que les travaux devraient commencer en juin, sous toute réserve.

M. Braulio MORA revient sur son interpellation du mois de janvier 2011 concernant le sentier du Rocher. Dans les semaines qui l'ont suivie, de premiers travaux avaient été effectués. Par contre, de part et d'autre du pont, on lui avait assuré que d'autres travaux étaient nécessaires, notamment des barrières de sécurité qui étaient sous réserve d'approbation de l'inspecteur des forêts. Il souhaite avoir des informations sur l'évolution de la situation.

Mme Christine TROLLIET relève que des bruits courent sur des difficultés financières qui toucheraient l'association Pro-Jet. Le groupe des Verts souhaite savoir si la Municipalité est informée de ces difficultés, si elle soutient cette association et s'il existe des mesures que le Conseil pourrait prendre pour soutenir, voire être pro-actif dans l'aide à cette association.

M. André CATTIN signale que le club de pétanque organise chaque année un tournoi international à Pentecôte qui réunit 60 à 80 équipes. Pour faciliter le bon déroulement du tournoi, l'association a demandé au Service des sports, l'autorisation d'utiliser la route vis-à-vis de leur terrain à Perdtemps pour créer des pistes supplémentaires. Ceci aurait nécessité la fermeture de la route durant le week-end de Pentecôte. Cette autorisation leur a été refusée. A diverses occasions la route est fermée pour le bon déroulement de fêtes ou autres, dernièrement encore, durant une longue période, sans que cela ne pose de problème. Il est d'avis que l'on se trouve devant un cas d'inégalité de traitement et que les services compétents devraient revenir sur leur décision.

M. Jean BISCHOFBERGER demande que les bonnes intentions des années précédentes, au sujet des chenilles processionnaires soient maintenues. Le Quotidien de La Côte du 3 mai 2012 revient sur les devoirs des Municipalités à entreprendre pour enlever les nids sur les lieux communaux et à forcer, sous peine d'amende, les propriétaires à faire enlever et détruire les nids qui se trouvent sur leurs propriétés. Il croyait que les choses s'étaient améliorées depuis quelques années pour ce qui était de la volonté du Service des Espaces Verts à faire le ménage dans ce domaine, sous l'impulsion de la Municipale d'alors, Madame Monique Boss, bien que l'année passée il avait fait remarquer que deux nids n'avaient pas été enlevés sur le domaine public près de l'Ecole de Marens. Il ne voulait alors pas dramatiser, pensant que ces deux nids avaient échappé au contrôle, qu'il espérait constant, de M. Rubattel et de son service. Cette constance ne lui semble pas être le cas à la lecture de la longue citation du Chef de Service. Il y apparaît que M. Rubattel se contente, assis sur sa chaise à bascule, de recevoir des appels de Nyonnais qui rencontrent des nids ou en ont répertorié dans leurs propriétés. Est-ce l'attitude normale que la population peut s'attendre de ce service, dont l'objectif, selon l'arrêté du Conseil d'Etat, est justement de cerner le problème en amont en enlevant les nids sur le domaine public et en faisant enlever ceux qui se trouvent dans les propriétés privées ? Il ne voit pas comment cet attentisme peut être considéré comme étant l'équivalent de « faire tout son possible pour éradiquer ces nids en ville ». La réponse donnée par le Chef de Service au sujet du Chemin du Groseiller et des chenilles qui s'y trouveraient dépasse son entendement. Elle n'est pas correcte. En effet, que ce soit aux abords de ce chemin, ou le long des chemins qui longent nos deux rivières nyonnaises, qui font tous partie du domaine public et qui sont aménagés pour que nos concitoyens s'y promènent avec leurs enfants et leurs animaux domestiques, les nids doivent être impérativement éradiqués par les services communaux. Si ce travail n'est pas entrepris il est bien évident que les nids de processionnaires proliféreront encore davantage à Nyon et causeront des frais d'enlèvement supplémentaires aux propriétaires concernés. Il aimerait bien voir ce cas de figure où, la Municipalité de Nyon viendrait à être amendée pour ne pas avoir entrepris elle-même sur le domaine public les travaux d'éradication des nids de processionnaires qu'elle met en demeure

ses concitoyens à entreprendre dans leurs propriétés. Il se fera un plaisir de faire en sorte que la loi soit appliquée sans discrimination.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS rappelle que le Service des Espaces Verts continue à faire son travail, malheureusement, ils ne sont pas assez nombreux pour faire régulièrement le tour de tous les chemins et il serait reconnaissant aux personnes qui repèrent des nids de les signaler. Par contre, il ne peut pas admettre ses dires que le chef de service est assis sur une chaise à bascules. Les chefs de services n'ont pas l'habitude dans ce genre de position et M. Rubattel fait énormément de travail, même blessé cet hiver.

M. Jean-Pierre VUILLE signale que ces deux derniers samedis une troupe de mendiants investit la ville et pratique la mendicité active, jusqu'à aller dans les commerces. Cela s'apparente à du racket et il demande que des mesures soient prises. D'autre part, il a appris que mi-mars, un policier avait été agressé à la gare de Nyon, tombé par terre et roué de coups. Rien n'a été communiqué à ce sujet et il se demande où sont les caméras. Que les bars soient appelés à collaborer est une bonne chose, mais il faut revenir à un peu plus de civilité.

M. Jacques HANHART signale que plusieurs personnes ont reçu une lettre leur annonçant qu'elles devaient changer de nom de domaine Internet. Elles ont actuellement une adresse mail se terminant par @vtx.ch mais le contrat avec cette société a été résilié et repris par une société privée. Il est étonné d'apprendre que TRN n'a pas créé son propre serveur de courrier électronique avec son propre nom de domaine. Ces personnes ne veulent pas à nouveau changer d'adresse et quittent TRN pour tout prendre chez Swisscom. Il faut savoir si l'on veut avoir une valeur au télé-réseau ou il ne vaudra plus rien dans quelques années. Il y a des mesures à prendre au niveau technique et il pense qu'il manque des options importantes. Il invite la Municipalité à réfléchir à cette question.

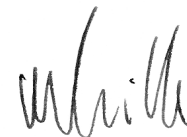
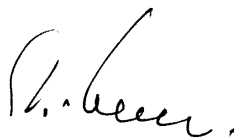
M. Yves FROIDEVAUX relève que régulièrement les invitations pour des vernissages ou autres manifestations arrivent très tard, comme pour l'invitation au vernissage de l'exposition Hermenjat reçue 5-6 jours avant la date. Il demande de les recevoir plus rapidement. De plus, il remercie Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY pour sa réponse au chemin du Cossy, mais souhaiterait voir un panneau explicatif aux abords du chantier sur l'utilisation de ces caméras. Enfin, il souhaite que la Municipalité prenne position dans le débat du Grand Genève.

A 23h, l'ordre du jour est épuisé, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :



Christian PUHR

Nathalie VUILLE

Annexe : liste des commissions